

PUGNAC, le 5 avril 2018

Mme Véronique HAMMERER
Députée de la 11^{ème} Circonscription Gironde

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la politique relative à la sécurité routière, et notamment sur la limitation de vitesse de circulation, et je vous en remercie.

Je tiens à rappeler que cette politique s'inscrit dans le contexte suivant : après douze années de baisse continue de la mortalité routière, celle-ci augmente à nouveau depuis 2014. La route reste la première cause de mort violente du pays : 9 morts et 65 blessés graves par jour en 2016. L'année 2017 confirme malheureusement cette tendance.

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31%). Le réseau routier sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière).

Pour toutes ces raisons, la détermination des pouvoirs publics doit s'intensifier.

L'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur nos routes est réel : le Premier Ministre a réuni le 9 janvier dernier le Comité Interministériel de la Sécurité Routière en présence de 10 ministres et secrétaires d'État.

Ainsi, trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus : l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière, la protection de l'ensemble des usagers de la route, l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière. Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes, dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central.

Comme l'a établi le comité du Conseil National de la Sécurité Routière dans son rapport du 29 novembre 2013, une réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur les routes aujourd'hui limitées à 90 km/h, permettrait de sauver entre 300 et 400 vies par an.

Le dispositif prévu sera donc mis en œuvre à compter du 1^{er} juillet prochain pour une phase expérimentale de 2 ans, ce qui permettra d'en évaluer l'efficacité.

Soyez sûr que je veillerai à ce que ces engagements en faveur d'une meilleure sécurité routière soient respectés et œuvrent à la sauvegarde de vies humaines.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Véronique HAMMERER
Députée de Gironde

